



Rapport d'activité 2020

En préambule, le comité de L'Épi tient à remercier la Commune d'Echallens qui nous met gracieusement à disposition cette salle pour notre AG, L'Echo du Gros-de-Vaud qui fait paraître régulièrement nos communiqués, ainsi que le Journal de Cossonay et toutes les personnes ou organismes qui soutiennent notre activité.¹

Votre comité composé de Murielle Lasserre, Marie-Jo Aeby, Bernard Isely, Guillaume Chassot, et Mireille Corajod, ainsi que Jacques Piguet et Charles Edouard Girard qui nous ont prêtés leur concours, s'est réuni mensuellement, le plus souvent en visioconférence, et a réalisé ou participé aux activités suivantes :

- le 22 janvier, en collaboration avec Echallens 21, nouvelle projection du film « Demain » à l'Hôtel de Ville d'Echallens.
- 21 mars, Bernard Isely représente l'Épi à Château d'Ex, pour le lancement de la Grue, Monnaie locale pour la Gruyère et le Pays d'En-Haut.
- 3 juin : présence à l'Assemblée générale de l'ARGDV. Mireille Corajod nous y présente.
- 27 juin : présence à la Journée « Porte ouverte » de la Ferme du Noyer à Suchy. Murielle Lasserre et Marie-Jo Aeby y font une brève présentation de l'Épi
- 22 septembre : après avoir reporté la date de l'AG une première fois, en raison du Covid, l'assemblée générale a lieu à l'Hôtel de Ville d'Echallens. La démission de Claude Meldem, notre caissier et celle de Guillaume Chassot, notre webmaster sont annoncées.
- 26 septembre : présence à la Fête des 40 ans de la Ferme de la Lizerne à Dizy (Murielle Lasserre et Marie-Jo Aeby).
- 3 et 7 octobre : présence au Festival du Film Vert à Echallens (Murielle Lasserre, Marie-Jo Aeby, Bernard Isely et Mireille Corajod)

24 novembre : Soirée d'information « L'Épi une monnaie locale électronique ? » en collaboration avec Kibosse à St-Barthélemy. Cette soirée a lieu en visioconférence. Les invités de la soirée : Jean Rossiaud et Antonin Calderon qui sont à la tête de la Monnaie locale du Léman. Parmi les participants à la soirée, deux personnes rejoignent le comité de l'Épi en renfort : Jacques Piguet et Charles-Edouard Girard. Je tiens ici à remercier Joëlle Cornuz qui a préparé avec nous, animé la soirée et réalisé un enregistrement vidéo de cette séance.

15 novembre – 15 décembre : Action de Noël pour les Epis : 5 Epis offerts pour 100 Epis achetés. L'action de Noël a donné un petit coup de fouet, très éphémère d'ailleurs, à la circulation de l'Epi.

Tout au long de l'année nous avons cherché à renouveler notre comité, à trouver des jeunes, notamment par des contacts pris par Bernard Isely à l'UNIL.

L'Epi a moins circulé en 2020 qu'en 2019. Au 31.12.2019 on estimait que 27'600 Epis étaient en circulation, alors qu'au 31.12.2020 ils étaient 22'600 environ. Donc une baisse de 5'000 Epis en un an en lieu et place d'une augmentation espérée.

La question que nous avons étudiée de près est de savoir si un Epi numérique peut être créé, en accord avec notre charte et à quelles conditions. Deux modèles ont été examinés. Le premier est L'Abeille, la monnaie locale de La Chaux-de-Fonds. Le second c'est le Lemanex, la monnaie électronique du Léman.

Pour connaître le fonctionnement de l'Abeille, Jacques Piguet a pris contact avec la commune de La Chaux-de-Fonds. La responsable du Service Marketing de la commune a répondu à 7 questions que nous lui avons ensuite posées et ses réponses très claires décrivent bien le fonctionnement et le coût de cette monnaie :

1) L'Abeille est née suite à la dépose d'un postulat du Législatif qui demandait à l'autorité exécutive la mise en place d'une monnaie locale afin de localiser les dépenses sur le territoire communal et dynamiser le commerce de proximité.

Au départ, la Ville s'est engagée à injecter CHF 100'000.- sous forme de gratifications et primes de fin d'année à ses collaborateurs mais elle a aussi voulu s'assurer du soutien des entreprises locales à hauteur d'un même montant injecté en monnaie locale.

2) La monnaie locale est gérée par le secteur Marketing urbain de la Ville de La Chaux-de-Fonds, composé de 3 personnes (2, 4 équivalents plein temps). La charge de travail pour l'Abeille représente environ 0,8 équivalents plein temps et comprend la gestion des commandes de cartes pour les entreprises, les contacts et la gestion des partenaires (103 actuellement), la promotion et la communication autour de la carte Abeille, la diffusion des cartes, etc. De plus, un coût annuel d'environ CHF 15'000 par année est nécessaire au système de carte-cadeau choisi (licences, activation des terminaux, inscriptions, décomptes, etc.) en plus des frais de cartes qui s'élèvent à CHF 1.- par carte.

3) Chaque partenaire reçoit un relevé mensuel avec les dépenses réalisées avec la carte Abeille, la commune rembourse une fois par mois les montants dus sur le compte bancaire ou postal indiqué par chaque partenaire au moment de son inscription à la monnaie locale. L'établissement bancaire de toutes les administrations publiques neuchâteloise est la BCN (Banque cantonale neuchâteloise).

4) Les frais du système et de la gestion sont pris en charge par la Commune mais les partenaires Abeille s'acquittent d'une cotisation annuelle de CHF 150.- et paie l'activation de leur terminal de paiement (entre Fr. 85.- et 135.- en fonction de l'appareil) ces frais d'activation sont uniques normalement ou facturés lors de changement éventuel de terminal.

Il n'y a pas de commissions par transaction. L'argent dépensé en Abeille par les consommateurs est intégralement reversé aux commerces ou établissements partenaires.

5) Une abeille = un franc suisse.

Nous avons 23 points de recharges et les clients peuvent recharger, en argent liquide ou avec une carte de crédit, leur carte Abeille. Le décompte mensuel de ces établissements a donc des

débites et des crédits mais aucune caisse séparée n'est nécessaire, il s'agit d'une recharge de carte-cadeau qui représente une transaction en leur faveur. En cas de recharges supérieures aux dépenses, ces commerces qui font office de points de recharge sont débiteurs de la Ville et doivent verser la somme due dans les 10 jours suivant le décompte mensuel.

6) A quoi devrions-nous être particulièrement attentifs si nous prenions modèle sur l'Abeille ?
Au fait que le système soit simple d'utilisation tant pour le consommateur que pour le commerçant.

S'assurer le soutien des commerçants et des associations de commerçants. Pour l'Abeille, nous avons l'aval du CID (commerce indépendant de détail)

S'assurer que les commerçants ont des terminaux de paiements et que ceux-ci soient compatibles.

Avoir une diversité dans les commerces partenaires.

Que le système puisse être géré par un organisme ou un groupement possédant des compétences administratives et en communication.

7) L'introduction d'une application permettant d'avoir des Abeilles sur son Smartphone est à l'étude. Pour quelles raisons ? Comme cela fonctionnera-t-il techniquement ?

Ce projet est justement à l'étude, afin que la monnaie locale s'adapte également aux évolutions technologiques.

Au vu des réponses apportées, nous pensons que le type de soutien à l'économie locale apporté par L'Abeille ne peut être mis en route et géré que par une commune. D'ailleurs, il ne s'agit pas d'une monnaie locale, au sens où nous l'entendons.

L'application éventuelle du modèle développé par La Monnaie du Léman nous reste peu claire. Le Léman aurait dû nous faire parvenir un Livre Blanc de leur monnaie électronique pour fin 2020. A ce jour nous n'avons toujours rien reçu.

Nous espérons voir une reprise de la circulation des Epis en début d'année 2021, mais ce n'est le cas. Les observations des points de vente et des commerçants de la région vont dans le même sens : seules quelques personnes utilisent encore des Epis.

Le comité actuel de l'Association est démissionnaire. Au cours des derniers mois, de nouvelles personnes prêtes à s'engager n'ont pas pu être trouvées. Si lors de notre Assemblée générale du 25 mai 2021, une nouvelle équipe ne se met pas en place, nous proposerons à l'Assemblée la dissolution de l'Association.

En cas de dissolution, les usagers de l'Epi auront jusqu'au 25 novembre pour dépenser leurs Epis auprès des commerçant et artisans membres de l'Association. Ces derniers seront remboursés en CHF en échange des Epis. Le comité démissionnaire actuel restera en place le temps de rembourser tous les prestataires. En cas de bénéfice en fin d'exercice, celui-ci sera attribué à une association dont les buts sont proches de ceux de l'Epi. L'ensemble des billets imprimés pourrait rester à disposition si d'aventure une équipe voulait un jour relancer la monnaie locale du Gros-de-Vaud et du Pied du Jura.

Fey le 17 mai 2021

Pour le Comité : Marie-Jo Aeby

de